

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2021

Le vingt janvier deux mille vingt-et-un, à quinze heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

Date de convocation : 14 janvier 2021

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1

Nombre de votants : 14

Absente ayant donné pouvoir :

Mme Céline SERVANT ayant donné pouvoir à Mme Florence ROSSIGNOL-XANS

Absente excusée : Mme Valérie GUILLOT

Etaient présents :

M. Yvan DUMONTEUIL, Maire,

M. Max GADRAT, Mme Françoise CAMUT, M. Jean-Daniel DEBART, Mme Florence ROSSIGNOL-XANS Adjointes,

M. Jonathan DEBAUD, Mme Christiane FAVARETTO, M. Marc LUCAS, M. Patrick ROSSIGNOL, M. Yoann SABRE, Mme Laure SAINTE-LUCE, M. Pierre STACHOWICZ, Mme Brigitte TRIBAUDEAU.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. Patrick ROSSIGNOL est désigné secrétaire de séance

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de tenir sa réunion à huis clos.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

M. le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : aide exceptionnelle à la boutique alimentaire de Castillon la Bataille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise cet ajout, à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2020

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2020, et en avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Mme Camut signale qu'elle aurait souhaité voir mentionner que les familles présentant des impayés soient orientées vers une assistante sociale. Le règlement étant adopté, il ne se sera pas modifié mais cette procédure sera soumise au régisseur des recettes.

Autorisation d'engager des crédits d'investissement avant le vote du budget 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise l'engagement de la dépense d'investissement suivante, avant le vote du budget 2021 :

Article 2315/opération 14 (voirie) :

2^{ème} partie des travaux sur le carrefour des Jouans : 2 349,25 € TTC.

Demande de DETR 2021 pour l'installation d'un système de vidéosurveillance urbaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, sollicite une subvention au titre de la DETR 2021 pour un projet de vidéosurveillance urbaine, et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande selon le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Vidéoprotection urbaine	34 665,00 €	41 598,00 €	FIPDR (forfait 19 000 €)	19 000,00 €	19 000,00 €
			DETR (25 %)	8 666,25 €	8 666,25 €
			Autofinancement et emprunt (sur HT)	6 998,75 €	
<u>TOTAL HT</u>	34 665,00 €			34 665,00 €	
			Autofinancement et emprunt (sur TTC)		13 931,75 €
<u>Total TTC</u>		41 598,00 €			41 598,00 €

Demande de Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour l'installation d'un système de vidéosurveillance urbaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, sollicite une subvention au titre du FIPDR 2021 pour un projet de vidéosurveillance urbaine, et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande selon le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Vidéoprotection urbaine	34 665,00 €	41 598,00 €	FIPDR (forfait 19 000 €)	19 000,00 €	19 000,00 €
			DETR (25 %)	8 666,25 €	8 666,25 €
			Autofinancement et emprunt (sur HT)	6 998,75 €	
<u>TOTAL HT</u>	34 665,00 €			34 665,00 €	
			Autofinancement et emprunt (sur TTC)		13 931,75 €
<u>Total TTC</u>		41 598,00 €			41 598,00 €

Avenant au marché quadriennal de voirie 2018-2021

Monsieur le Maire rappelle que le marché quadriennal de voirie 2018-2021, signé le 14 mai 2018, arrive à son terme en fin d'année. L'enveloppe annuelle de travaux avait été fixée à 20 000 € HT minimum et 80 000 € HT maximum.

Au fil des années, cette enveloppe s'est avérée trop juste par rapport aux besoins de la collectivité. Dans le cadre de la programmation 2021 des travaux, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un avenant à ce marché 2018-2021, afin d'augmenter l'enveloppe de 80 000 à 120 000 € HT pour sa quatrième et dernière année d'application.

Une procédure sera rapidement lancée pour négocier un nouveau marché quadriennal de voirie pour la période 2020-2025 et, dans le cadre, les seuils seront reconsidérés pour l'ensemble du nouveau marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant avec la société CMR pour un seuil 2021 de 120 000 € HT au maximum.

Marché quadriennal de voirie 2022-2025 : marché de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise le lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Le cabinet d'ingénierie pressenti aura pour mission :

- L'assistance à la passation du marché quadriennal de voirie 2022-2025
- Le suivi du marché de travaux avec les missions suivantes : PRO (métrés et estimation des travaux, ACT (assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats e travaux, DET (direction l'exécution des contrats de travaux), AOR (assistance au maître d'ouvrage lors des opérations de réception).

Pôle artistique : marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle les résultats du travail de recueil de l'avis des Conseillers Municipaux sur les projets à mener entre 2021 et 2025. Les projets ont été priorisés.

Le Conseil Municipal échange sur ces dossiers.

- Certains dossiers ont été sortis du classement car ils dépendent la CDC ou sont déjà en cours.
- D'autres ont été classés comme devant être réalisés en priorité (Pôle Santé, préau de l'école, terrains de pétanque, halle, parcours de randonnée dans la Palus)
- Certains sont jugés secondaires (vestiaires de football, Menhir, parcours sportif, école de musique, foyer communal + salle danse/Sanda)
- Enfin, d'autres ont été rejetés comme clivants : éclairage du clocher, déménagement des ateliers, maison des associations, espace coworking, foyer communal (autres)

Après concertation, l'idée d'un Pôle artistique, accolé à l'école de musique apparaît comme un projet qui permettrait de concilier plusieurs problématiques recensées ci-dessus.

Il s'agirait de construire une salle à vocation polyvalente qui permettrait d'offrir à l'école de musique l'espace de travail supplémentaire que nécessite son fonctionnement actuel, mais aussi les répétitions de théâtre et autres activités nécessitant un espace plus restreint que le foyer. Ce dernier serait alors libéré pour d'autres associations comme le Sanda, par exemple. On peut aussi imaginer que cet espace pourrait servir pour les réunions associatives, éventuellement du coworking.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- valide le principe de préparer le projet de Pôle Artistique
- propose de solliciter le CAUE pour une étude de faisabilité
- autorise M. le Maire, dans un second temps, à lancer une consultation afin de choisir un maître d'œuvre pour ce projet.

8/ Convention « Gestion et animation des bibliothèques du Grand Saint-Emilionnais »

Monsieur le Maire présente la Convention de « Gestion et animation des bibliothèques du Grand Saint-Emilionnais », qui doit être signée entre la CDC du Grand Saint-Emilionnais et les six communes du réseau des bibliothèques.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce document, et en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise M. le Maire à la signer.

Aide exceptionnelle à la boutique alimentaire de Castillon la Bataille

Monsieur le Maire fait part de la demande émise par M. Jacques Breillat, Maire de Castillon la Bataille. Il sollicite le versement d'une aide ponctuelle à la boutique alimentaire de sa Commune. Il s'agit d'un financement complémentaire à titre exceptionnel, per capita en fonction du nombre de bénéficiaire par commune, soit, pour Saint Sulpice de Faleyrens, une personne et 50 €. Cet appel de fonds s'explique par la multiplication des situations de précarité en période de crise, qui a fortement accru les engagements de la boutique alimentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, valide cette aide exceptionnelle de 50 €.

Point sur les Commissions

Finances

La trésorerie s'élève à 203 520,39 €.

Personnel :

M. le Maire informe ses collègues que Mme Mazurier va être nommée stagiaire et que le contrat de M. LETENDU va être reconduit, dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences (PEC), si possible.

M. Lucas présente un logiciel métier, conçu par la société 3P et présenté en Mairie la semaine dernière. Il s'agit d'un outil dédié au service technique et qui permet de gérer autant la planification des tâches, que le suivi des interventions sur les bâtiments etc. M Lucas a contacté deux collectivités récemment équipées, qui semblent satisfaites mais manquent de recul sur l'utilisation de cet outil. Une réflexion doit être menée sur le ratio intérêt/coût de ce logiciel.

Communication/Jeunesse/culture :

M. Debart présente la synthèse annuelle du site internet communal. En 2020, 1 165 000 pages ont été vues, avec une durée de consultation moyenne de 5 mn et un pic maximal en mars lors des élections et du premier confinement.

772 personnes sont abonnées à la page Facebook de la commune qui dénombre 243 posts dans l'année. Le top 5 des articles les plus vus est : la distribution des masques, puis, le nouveau cabinet médical, les travaux du Skate Park (qui ont déclenché de très nombreuses réactions), les vœux en vidéo, et enfin, « St Sulpice perd des habitants ».

M. Debart invite les membres de la commission à se réunir pour la préparation du prochain bulletin municipal)

A la suite des récents reportages sur la Commune sur le journal Le Sud-Ouest, puis sur France3, beaucoup d'administrés ont fait savoir qu'ils n'étaient pas d'accord avec la présentation de la Commune.

M. Debart demande à M. Gadrat de s'occuper des affiches au Menhir et de commander des vitres pour les panneaux d'affichages

Il indique qu'en parallèle de la convention de gestion des bibliothèques, une charte des bibliothécaires volontaires a été rédigée et diffusée auprès de tous les bénévoles afin de clarifier leur rôle dans les structures et le réseau.

La création d'un emploi dans le cadre d'un service civique est à l'étude. La mission s'intitulerait « médiateur culturel ».

En raison du couvre-feu, la compagnie artistique a annulé la nuit de la lecture qui devait se dérouler le 23 janvier à la médiathèque.

M. le Maire a assisté récemment à une réunion de l'association Juridiction de St Emilion :

- il expose les animations prévues pour le passage du Tour de France, le 17 juillet 2021.

- les anciens panneaux UNESCO vont être remplacés par des panneaux placés sous les panneaux d'entrée d'agglomération. Ils seront payés par les communes.

Dans l'impossibilité d'organiser le repas des aînés pendant la crise sanitaire, le bureau a décidé d'offrir à tous les administrés de plus de 65 ans une poche de chocolats avec un message de la Municipalité. Les élus sont appelés à participer à la distribution.

Urbanisme :

Le travail sur les logements vacants va reprendre ainsi qu'un recensement des lattes signalétiques.

La modification n° 1 du PLU1 a été adoptée.

Mme Camut dit qu'un questionnaire doit être envoyé à chaque administré pour connaître leurs éventuels souhaits et contraintes dans le cadre de la préparation de la révision du PLU1.

Voirie/Réseaux

Les décorations de Noël ont été enlevées et M. le Maire demande des devis pour étudier la possibilité d'une location des lumières du bourg. Les guirlandes existantes seraient alors redéployées vers les hameaux.

Un devis a été demandé pour le parking du skate-park.

Le SIEAL va intervenir, avenue de St Emilion, le long du Canterane, car des canalisations d'eaux usées sont bouchées.

La commune a réalisé en régie un entretien des fossés sur un linéaire de 10 km.

Une convention avec le SYER est en cours d'élaboration afin de permettre d'effectuer en toute légalité des travaux d'entretien des ruisseaux classés.

En 2020, 14,2 tonnes d'enrobé à froid (soit un budget de 1 400 € hors main d'œuvre) ont été utilisées pour reboucher les nids de poules sur les routes communales. Cette pratique permet de réagir plus rapidement, de limiter la dégradation des routes et de limiter substantiellement le budget alloué à ce type de travaux d'entretien, par rapport aux commandes de point à temps autrefois privilégiées.

Bâtiments

Le service technique vient de rénover deux salles de bain du logement de la Garotte, ainsi que les volets de ce bâtiment et les toilettes de la mairie.

La ligne électrique du cabinet de kinésithérapie est enfin raccordée.

M. le Maire informe que les kinésithérapeutes lui ont proposé d'acheter le bâtiment. Après un tour de table, le Conseil Municipal s'avère assez favorable à cette idée.

M. Lucas expose que les diagnostics amiante viennent d'être réactualisés pour l'ensemble des bâtiments communaux. Deux points sensibles ont été repérés : les piliers des préaux et la toiture du local de stockage du club de football qui doit être déposée de façon urgente.

Un diagnostic de la défense incendie est actuellement réalisé par les services municipaux afin de vérifier la conformité des équipements dans les bâtiments communaux avec la réglementation

vigueur.

La panne au foyer, entre chauffage statique et climatisation, a été résolue.

Enfin, le devis pour l'éclairage du clocher s'élève à 3 000 € et M. Gadrat précise qu'une solution moins onéreuse va être recherchée.

M. le Maire expose qu'il est en contact avec de grandes enseignes pour installer une supérette à la Croix Fourche à la place des ateliers communaux. Dans ce cadre, on lui a conseillé de faire appel à un étudiant (type : Tech de Co ou BTS action commerciale) afin de réaliser un sondage pour mesurer l'intérêt des Saint Sulpiciens pour ce type de projet.

Ecole

M. Debart confirme que le permis à points est entré en vigueur depuis le 4 janvier. La démarche pédagogique est en route. Il conviendra d'en mesurer les résultats dans quelques semaines.

A ce jour, un élève n'a plus que deux points sur son permis et son comportement ne permet pas de lui permettre de récupérer aisément les points perdus. Il convient de réfléchir à des petites tâches à proposer pour permettre aux enfants de « se racheter », une sorte de « travail d'intérêt général ».

M. Debart a contacté le CNFPT pour organiser des formations décentralisées du personnel de l'école.

Dans le cadre de la crise sanitaire, les élèves qui étaient déjà assis à table par classe au restaurant scolaire, sont désormais placés en quinconce et avec une place attitrée.

Action Solidarité et Initiatives citoyennes

M. Stachowicz explique que la mise en œuvre du dispositif de la Bourse au permis de conduire fait des émules et que la commission jeunesse de la CDC va étudier la question.

Sport

M. Debaud dit que le Sanda Boxing Club n'a pas fait payer de licences pour l'année écoulée et que cette association essaie de surmonter la crise en formant deux de ses bénévoles au brevet d'animateur fédéral 3° degré.

Il continue de collecter des devis pour les aménagements des abords des terrains de football.

Depuis le 16 janvier, les mineurs peuvent continuer à pratiquer une activité sportive. M. Debart précise que la fréquentation des city stade et du skate-park ne répondent pas à un strict respect du protocole sanitaire, mais que cette possibilité de pratiquer de l'exercice physique est primordial pour la santé psychologique de ces jeunes.

Action sociale – logement social

Mme Camut précise qu'elle reçoit de nombreuses demandes de logement, accentuées par les récents reportages dans les médias.

L'évaluation externe de la résidence autonomie a été reportée au second semestre, en raison de la crise sanitaire.

La résidence affiche toujours complet. Quasiment aucun des résidents ne souhaite se faire vacciner et il est envisagé de demander que la RPA devienne un centre de vaccination pour ses locataires.

Mme Camut assure un suivi de logements insalubres loués par des organismes de logements sociaux.

Développement durable :

M. Stachowicz fait part de sa rencontre avec M Lardière, venu lui présenter l'association BEEFRIENDLY, et lui faire part de la nécessité de traiter les vignes pendant deux nuits, en juillet puis en aout, car le produit utilisé tue les abeilles s'il est pulvérisé le jour.

Le projet de « création d'une exposition-balade pédagogique par saisons de la faune et de la flore au cœur de la biodiversité des palus de la Dordogne sur la CDC du Grand Saint-Emilionnais » n'a pas été retenu par le Conseil Départemental, suite au vote participatif des citoyens girondins.

Questions diverses

M. Stachowicz s'interroge sur la possibilité de mettre en place des animations dans le cadre du passage du Tour de France. M. le Maire explique les raisons qui s'y opposent.

Dates :

Commission Urbanisme : 26/01 à 9 h 30

Commission Information/Communication : 27/01 à 18 h 00

Commission Finances : 01/02 à 17 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 00.